



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le
lundi 20 janvier 2020 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	Serge Deschênes,	maire
Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Madame	Sylvie Ostigny,	conseillère
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

Cinq (5) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le
quorum.

2020-01-004
6934

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité
des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et
que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2020-01-005
6934

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité
des conseillers présents, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la
réunion ordinaire du 9 décembre 2019 ainsi que des réunions spéciales du 17
décembre 2019.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des
questions.

2020-01-006
6934

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre
2019.

Dépôt : liste des contrats de plus de 25 000\$ du 1^{er} janvier au 31 décembre
2019.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes : 2 500 m³, moyenne : 76 m³/jr

Secteur Les Buissons : 7 525 m³, moyenne: 228 m³/jr

Station de recherche : non disponible

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues: 4 et 11 décembre 2019

Incendies: 9, 19, 28 et 29 décembre 2019

Premiers répondants : aucun

Formation des pompiers : 7 et 8 décembre 2019

Rencontre : aucune

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux : 27 novembre 2019

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2020-01-007
6935

CORRESPONDANCE

Reçue :

* M. Jean-François Bellemare, directeur général, Direction générale des infrastructures, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -20-12-18- confirmation que la programmation de travaux révisée, présentée le 12 décembre 2019, a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

* M. Benoît Charrette, ministre, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques -20-01-09- information que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan a obtenu une subvention au montant de 221 369,88 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2019.

Expédiée :

* M. Michel Gagnon, ingénieur et gestionnaire de projet, Jean Fournier inc. -19-12-10- Envoi de la résolution numéro 2019-12-289 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le paiement de la demande de paiement #4 de Jean Fournier inc., pour la réception définitive des ouvrages et le paiement de la retenue contractuelle de 5% concernant les travaux de relocalisation du rond-point de la rue Labrie Ouest et des infrastructures du Parc Nature de Pointe-aux-Outardes. Le montant à payer est de 18 233,48 \$, taxes incluses.

* M. Michel Gagnon, ingénieur et gestionnaire de projet, Jean Fournier inc. -19-12-10- Envoi de la résolution numéro 2019-12-290 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le paiement de la demande de paiement #8 de Jean Fournier inc., pour la réception provisoire totale des ouvrages et le paiement de la retenue contractuelle de 5 % avec une retenue temporaire de 4 000,00 \$, pour les ouvrage déficients, concernant les travaux de stabilisation des berges du fleuve Saint-Laurent rue Labrie Ouest. Le montant à payer est de 83 859,47 \$, taxes incluses.

* M. François Cavanagh, président, Isolation F.C. -19-12-10- Envoi de la résolution numéro 2019-12-291 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte la soumission d'Isolation FC pour l'isolation du plancher du Centre des loisirs, au coût de 28 743,75 \$, taxes incluses.

* M. Guy Labrie, directeur de service, Centre Bureautique Baie-Comeau - 19-12-18- Envoi de la résolution numéro 2019-12-311 selon laquelle le conseil municipal autorise l'acquisition d'un photocopieur Canon IR Advance couleur série C5550i III auprès du Centre Bureautique Baie-Comeau au coût de 17 300\$, plus taxes, et ce, selon les conditions de la soumission.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.



2020-01-008
6936

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2020-01-20, ainsi que les transferts budgétaires suivants :

LISTE DES TRANSFERTS POUR DÉCEMBRE 2019

Transferts:

02 13000 310	Frais de déplacement	+	300 \$
02 22000 200	Charges sociales – Employeur	+	100 \$
02 22000 310	Frais de déplacement	+	100 \$
02 32000 521	Entretien – Infrast. routières	+	3 500 \$
02 41200 141	Salaire régulier – Purif. eau	+	200 \$
02 70000 200	Charges sociales – Employeur	+	150 \$
02 70120 522	Entretien et réparation bâtiment	+	3 000 \$
02 70130 521	Ent. Et rép. – Patinoire	+	200 \$
02 70190 959	Subv. Organismes loisirs recr.	+	3 500 \$
			<u>+ 11 050 \$</u>
02 13000 200	Charges sociales - Employeur	-	400 \$
02 13000 413	Comptabilité et vérification	-	300 \$
02 22000 339	Système télécommunication	-	200 \$
02 32000 200	Charges sociales – Employeur	-	600 \$
02 32000 526	Ent. Et rép. Machinerie/outils	-	1 200 \$
02 35500 649	Plaques de rues, signalisation	-	1 300 \$
02 41300 141	Salaire régulier – Dist. Eau	-	200 \$
02 41300 521	Entretien infrastructures – réseaux	-	3 000 \$
02 70000 670	Fournitures bureau	-	900 \$
02 70130 141	Salaire régulier – Patinoire	-	2 400 \$
02 70130 200	Charges sociales – Employeur	-	550 \$
			<u>- 11 050 \$</u>

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun.

2020-01-009
6936

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT 354-19 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN LIEN AVEC LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 954 et suivants du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



règles applicables quant aux modalités de paiement des taxes foncières ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Pointe-aux-Outardes entend se prévaloir des articles 244.29 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale et imposer une taxe foncière générale à taux variables qui est particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels prévue à l'article 244.33, la catégorie des immeubles agricoles prévue à l'article 244.36.1, ainsi que la catégorie des immeubles industriels prévue à l'article 244.34;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'aqueduc pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer des tarifs de compensation aux usagers du réseau d'égout situé sur la rue David pour pourvoir aux dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'administration de ce réseau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-aux-Outardes doit fixer un tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées pour pourvoir aux dépenses de ce service;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de ce règlement a été donné et un projet de règlement a été présenté à la session spéciale du 17 décembre 2019.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le Règlement numéro 354-19 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs en regard du budget, des taux de taxes et des tarifs de compensation.

**CHAPITRE I – DÉPENSES ET REVENUS POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2020 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir:

Administration générale:	395 390 \$
Sécurité publique:	250 882 \$



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

Transport:	330 314 \$
Hygiène du milieu:	397 403 \$
Santé et bien-être:	6 000 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire:	96 697 \$
Loisirs et culture:	231 515 \$
Frais de financement:	16 065 \$
Remboursement en capital:	43 100 \$
Fonds des dépenses en immobilisation:	_____ 0 \$
Total des dépenses:	1 767 366 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes:

a) **RECETTES SPÉCIFIQUES:**

Autres recettes:	44 375 \$
Compensations pour services municipaux:	389 559 \$
Subventions gouvernementales ou autres:	113 059 \$

b) **RECETTE BASÉE SUR LE TAUX GLOBAL DE TAXATION:**

Immeubles des écoles élémentaires : 20 670 \$

c) Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques, ainsi que la recette basée sur le taux global de taxation, les revenus des taxes foncières sont les suivants:

Catégorie résiduelle par 100 \$ d'évaluation imposable	
82 566 806 \$ X 1,00 \$/100 \$ =	825 668 \$
Catégorie des immeubles non résidentiels	
6 849 894 \$ x 1,93 \$/100 \$ =	132 203 \$
Catégorie des immeubles industriels	
6 350 000 \$ X 2,47 \$/100 \$ =	156 845 \$
Catégorie des immeubles agricoles	
3 203 600 \$ X 1,00 \$/100 \$ =	32 036 \$
Immeubles du gouvernement provincial	
2 428 900 \$ X 1,93 \$/100 \$ =	46 878 \$
Taxe de secteur – Entretien enrochement	
6 072 900 \$ X 0,10 \$/100 \$ =	<u>6 073 \$</u>
Total des recettes:	1 767 366 \$

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



ARTICLE 3

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

CHAPITRE II – TAXES FONCIÈRES

ARTICLE 4

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX DE BASE ET PARTICULIER À LA CATÉGORIE RÉSIDUELLE

Afin d'acquitter les dépenses d'administration générale et des autres dépenses non spécifiquement visées par d'autres taxes, le conseil fixe le taux de base de la taxe foncière générale à 1,00 \$ du 100 \$ d'évaluation imposable sur les biens-fonds identifiés au rôle d'évaluation foncière comme appartenant à la catégorie résiduelle, sur la base de leur valeur telle qu'elle apparaît à ce rôle. Ce taux de base de la taxe foncière générale particulier à la catégorie résiduelle, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 5

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,93 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles non résidentiels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,93 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 6

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES AGRICOLES

Le conseil municipal impose un taux particulier de 1,00 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles agricoles tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 1,00 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.

ARTICLE 7

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE – TAUX PARTICULIER À LA CATÉGORIE DES IMMEUBLES INDUSTRIELS

Le conseil municipal impose un taux particulier de 2,47 \$/100 \$ d'évaluation à la catégorie des immeubles industriels tels qu'identifiés au rôle d'évaluation foncière en conformité avec les prescriptions de la loi. Ce taux particulier à la catégorie des immeubles industriels, à titre informatif, peut être ventilé comme suit :

- 2,47 \$/100 \$ d'évaluation pour les dépenses d'administration générale.



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

ARTICLE 8

TAXE DE SECTEUR - ENROCHEMENT

La taxe spéciale de secteur, pour un immeuble imposable situé en bordure de la rue Labrie (Ouest) sont les lots 4 à 12 du rang de la Pointe-aux-Outardes, est fixée à 0,10 \$/100 \$ d'évaluation.

CHAPITRE III – TARIFS DE COMPENSATION

ARTICLE 9

Les tarifs de compensation pour le service d'aqueduc sont fixés à:

Maison d'habitation	227 \$ annuel
Épicerie, dépanneur, magasin, cantine, boutique de fleurs ou autre du même genre	98 \$ annuel
Parc régional	98 \$ annuel
Salon de coiffure, salon de toilettage	98 \$ annuel
Bureau-commerce	98 \$ annuel
Salon de coiffure ou de toilettage avec un logement – (98 \$ + 227 \$)	325 \$ annuel
Garage de mécanique générale, de débosselage, station service ou autre du même genre	164 \$ annuel
Restaurant avec un logement (98 \$ + 227 \$)	325 \$ annuel
Centre récréatif	227 \$ annuel
Édifice public utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	615 \$ annuel
Édifice gouvernemental	520 \$ annuel
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	520 \$ annuel
Entreprises industrielles, entreprises touristiques - tarif aux gallons consommés dans l'année et mesurés au compteur (camping)	1,10 \$/m ³

ARTICLE 10

Les tarifs de compensation pour l'enlèvement, la récupération et la destruction des déchets sont fixés à:

Pour toute résidence unifamiliale qu'il s'agisse d'une maison unifamiliale ou d'une maison mobile	212 \$ annuel
---	---------------

Pour chacun des logements d'une

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



maison qui en comprend plus qu'un (1)	212 \$ annuel
Pour toute résidence, maison mobile, semi-remorque, utilisé ou destiné à être utilisé comme habitation saisonnière	212 \$ annuel
Pour tout commerce, qu'il s'agisse d'une épicerie, cantine, dépanneur, boutique de fleurs, gaz-bar ou tout autre du même genre	212 \$ annuel
Pour tout parc touristique	212 \$ annuel
Pour tout salon de coiffure ou de toilettage	212 \$ annuel
Pour bureau-commerce	212 \$ annuel
Pour tout garage, qu'il s'agisse d'un garage de débosselage, de mécanique générale, d'une station de service, ou tout autre du même genre	212 \$ annuel
Pour tout bar, restaurant, brasserie, hôtel ou tout autre du même genre	212 \$ annuel
Centre récréatif	212 \$ annuel
Coopérative agricole	212 \$ annuel
Pour les écoles primaires --- articles 204, 205 et 207 de la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre 72	Exempté
Pour tout édifice utilisé à des fins culturelles, sociales ou charitables avec un logement	487 \$ annuel
Pour tout édifice public utilisé à des fins de recherches, agricoles ou autres	1 119 \$ annuel
Pour toute entreprise touristique (camping)	1 751 \$ annuel

ARTICLE 11

Le tarif de compensation pour la vidange des fosses septiques des résidences isolées tel que décrit dans le règlement numéro 267-02 est fixé à :

131,00 \$ annuel

ARTICLE 12

Le tarif de compensation pour le service d'égout de la rue David des résidences isolées est fixé à :

207,00 \$ annuel



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

ARTICLE 13

Un taux d'intérêt de 7 % et des pénalités de 5 % s'appliqueront aux taxes 2020 non payées dans les délais prescrits, soit trois (3) versements égaux lorsque le montant des taxes annuelles (foncières, spéciales et services) dépassera 300 \$, sinon, un versement annuel.

De plus, la Municipalité ne paiera aucun intérêt aux contribuables qui auront un solde créditeur à leur compte.

ARTICLE 14

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2020-01-010
6942

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2020 - COMBEQ

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2020 de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 380 \$, plus taxes.

2020-01-011
6942

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2020 ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion 2020, de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 852 \$, plus taxes.

2020-01-012
6942

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2019-2020

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » 2020 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en répondant à trois (3) critères dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- Être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- Amélioration significative sur le plan académique;
- Implication dans le milieu scolaire.

2020-01-013
6942

ASSISTANCE PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE EN URBANISME 2020 – JEAN-YVES BOUCHARD, URBANISTE

CONSIDÉRANT l'offre reçue en janvier 2020 de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, concernant des services d'assistance professionnelle et technique en urbanisme pour 2020;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance comprend différents services.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter, pour l'année 2020, l'offre d'assistance professionnelle et technique en urbanisme de Jean-Yves Bouchard, urbaniste, qui comprend les services suivants :

- Consultation téléphonique;
- Recherche, analyse et rédaction de notes de service ou de courts avis professionnels;
- Rédaction de projets de règlement (amendements) à l'initiative de la municipalité incluant, les avis de motion, les avis publics et les calendriers d'adoption.

Au coût de 2 750 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2020-01-014
6943

**RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS 2020 – CULTURE CÔTE-NORD ET
COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE**

CONSIDÉRANT les demandes de renouvellement des adhésions
reçues.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler les adhésions
2020 auprès de :

- Culture Côte-Nord au coût de 50 \$
- Comité ZIP de la Rive Nord de l'Estuaire au coût de 125 \$.

2020-01-015
6943

**FORMATION « ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES
DONNÉES PERSONNELLES EN CONTEXTE MUNICIPAL » –
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à
l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington,
directrice générale et secrétaire-trésorière, à participer à la formation « Accès
à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal :
Trucs et astuces pour mieux s'y retrouver » qui aura lieu le 19 février 2020, à
Baie-Comeau, au coût de 277 \$, plus taxes.

2020-01-016
6943

**MANDAT FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – PROJET
DE STABILISATION LE LONG DES BERGES FLEUVE DU SAINT-
LAURENT SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL DE POINTE-AUX-
OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de stabilisation le long des berges
du fleuve Saint-Laurent sur le territoire municipal
de Pointe-aux-Outardes doivent être réalisés en
bordure de la rue Labrie (du quai au 294)
dossier #3211-02-259 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'autorisation est en analyse
auprès du ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE M. Dominic Lachance, de la Fédération
québécoise des municipalités, a été mandaté
comme chargé de projet dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et
résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Dominic
Lachance, ingénieur, et/ou Mme Dania Hovington, directrice
générale/secrétaire-trésorière, à faire le suivi du dossier auprès du ministère
du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des travaux
de stabilisation le long des berges du fleuve Saint-Laurent sur le territoire
municipal de Pointe-aux-Outardes. (Travaux qui doivent être réalisés en
bordure de la rue Labrie (du quai au 294) dossier #3211-02-259) et à signer
tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de
l'environnement.

2020-01-017
6943

**LEVÉE D'INTERDICTION DE CONSTRUCTION SUR LES LOTS 4 919 299,
4 919 300, 4 919 301 ET 4 919 304, LOTS APPARTENANT À LA SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT DE POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer au Règlement 345-18, relatif
au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones
exposées aux glissements de terrain et à
l'érosion des berges, la Société de
développement de Pointe-aux-Outardes a



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

déposé une mise à jour du rapport d'expertise no Q025084-A1 dans le but de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et 4 919 304 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prend connaissance du rapport de mise à jour effectué le 25 juillet 2019, produit par le groupe GHD ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite de la visite des lieux, la firme d'expert en géotechnique maintient ses recommandations émises dans le rapport Q025084-A1 du 4 août 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 345-18 relatif au contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées aux glissements de terrain et à l'érosion des berges ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme recommande au conseil municipal de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et 4 919 304 appartenant à la Société de développement de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de levée l'interdiction de construction sur les lots 4 919 299, 4 919 300, 4 919 301 et 4 919 304 appartenant à la Société de développement de Pointe-aux-Outardes.

2020-01-018
6944

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RÉFECTION DU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE divers travaux de réparation ont été réalisés à la suite d'un dégât d'eau au Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été réalisés par le biais des assurances du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été autorisés par l'estimateur des assurances à la suite de la démolition.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les travaux supplémentaires, autoriser par l'estimateur dans le dossier, qui ont été réalisés par Construction Nicolas Avoine:

- Fournir et installer un contreplaqué supplémentaire dans 3 pièces ;
- Réparer la planche $\frac{3}{4}$ sous les contreplaqués (plywood $\frac{3}{4}$, 256pi c. total) ;
- Plâtrer tous les bas de mur, excepté celui de l'arrière-scène ;
- Peinturer les murs (36" de bas) et 3 murs pleine hauteur ;
- Fournir et installer 1 caisson incendie ;
- Cirer le plancher (2 couches) ;
- Remplacer le meuble mélamine dans l'entrée ;
- Refaire la nouvelle scène fixe ;

Et ce, au coût de 21 778,37 \$, plus taxes.

2020-01-019
6944

REEMPLACEMENT POMPE PUIITS #3 – SECTEUR POINTE-AUX- OUTARDES

CONSIDÉRANT les vérifications mensuelles et les tests de pompage ;

**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**



CONSIDÉRANT QU' à la suite des résultats, la pompe du puits #3 du secteur de Pointe-aux-Outardes fournit moins de débit, elle doit donc être changée ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Danovar inc. pour la fourniture d'une pompe submersible de 90 GPM et d'un moteur 3HP Franklin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de

- Procéder à l'achat d'une pompe submersible de 90 GPM et d'un moteur 3HP Franklin auprès de Danovar inc. au coût de 2 640,00 \$, plus taxes ;
- Procéder à la location d'un camion à flèche auprès de Location Fortin & Lévesque, au coût de 660,00 \$, plus taxes ;
- Retenir les services d'un électricien pour le branchement de la pompe, auprès de Boréal Entrepreneur Électricien inc. au coût de 330 \$, plus taxes ;
- Retenir les services d'un plombier pour relier la pompe, auprès de Plomberie chauffage O'Max, au coût de 325 \$, plus taxes ;

Ces travaux seront réalisés pour le puits #3 du secteur de Pointe-aux-Outardes.

2020-01-020
6945

ENTRETIEN ANNUEL - GÉNÉRATRICES AUX STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT les offres de Drumco Énergie afin de réaliser l'entretien annuel des génératrices des stations de pompage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les offres de Drumco Énergie pour réaliser l'entretien annuel des génératrices des stations de pompage :

- Secteur Pointe-aux-Outardes, au coût de 1 243,37 \$
- Secteur Les Buissons, au coût de 1 424,29 \$

Pour un total de 2 667,66 \$, taxes incluses.

2020-01-021
6945

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2020

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire engager des étudiants pour l'été 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents concernant les demandes pour le programme « Emploi d'Été Canada 2020 ».

2020-01-022
6945

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M. Jean-François Gauthier au titre de maire suppléant pour la période du 21 janvier au 10 mars 2020, inclusivement.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-01-023
6945

VALIDATION DES DÉBITMÈTRES – STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT l'obligation de faire valider les 8 débitmètres des 2 stations de pompage;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Avizo Experts-Conseils pour réaliser les travaux de validation des 8 débitmètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire valider les 8 débitmètres des 2 stations de pompage par la compagnie Avizo Experts-Conseils, au coût de 5 470 \$, plus taxes.

2020-01-024
6946

REPLACEMENT CONDUITES – STATIONS DE POMPAGE

CONSIDÉRANT QUE deux conduites d'eau doivent être remplacées afin d'améliorer la précision des lectures des débitmètres;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Plomberie Chauffage O'Max pour fournir, fabriquer et installer deux conduites en remplacement de celles existantes à l'intérieur des stations de pompage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie Ostigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la compagnie Plomberie Chauffage O'Max afin de fournir, fabriquer et installer deux conduites pour remplacer celles existantes à l'intérieur des stations de pompage, au coût de 4 692,00 \$, plus taxes.

2020-01-025
6946

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2020-01-026
6946

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 46.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE